

Décret

Générale

colonial

# Décret n° 72-664 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer

n° 72-664

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
13 juillet 1972

Numéro JO  
n° 15 du 10/08/1972

Date du numéro  
10 août 1972

## VISAS

Le Président de la République, Sur le rapport du Premier ministre.

**Vu**les décrets des 5 et 6 juillet 1972 portant respectivement nomination du Premier ministre et des membres du Gouvernement : Vu le décret no 72-663 du 13 juillet 1972 portant transfert au Premier ministre des attributions relatives 'aux départements et territoires d'outre-mer,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1

— M. Xavier Deniau, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outremer, exerce, au nom du Premier ministre, les attributions dévolues à ce dernier par le décret n° 72-663 du 13 juillet 1972 Les services précédemment placés sous l'autorité du ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, et désormais placés sous celle du Premier ministre. sont mis à sa disposition.

### Art. 2

— M. Xavier Deniau contresigne les décrets relatifs aux attributions visées à l'article 1" et reçoit délégation pour signer, au nom du Premier ministre, tous autres actes, arrêtés et décisions concernant ces attributions.

### Art. 3

— M. Xavier Deniau est autorisé à déléguer sa signature dans les conditions prévues au décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 modifié autorisant les ministres à déléguer. par arrêté. leur signature. Art. 4, — Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

**Georges POMPIDOU.Par le Président de la République :Le Premier ministre,Pierre MESSMER.**